

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Salariés du Médico-social

LA PLACE DES FAMILLES DANS LES ESMS

Public :

- Salariés ESMS
- Aucune connaissance préalable n'est requise

Rythme et tarif:

- 2 journées de 7 heures de formation
- Groupe de 10 à 15 stagiaires
- 100 € / jour /stagiaire
- Tarif Intra, nous consulter

Modalités d'évaluation :

- Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Clarifier le contexte légal et réglementaire sur la place des familles dans les établissements et services médico-sociaux.
- Identifier la place des familles dans les bonnes pratiques professionnelles.
- Appréhender la capacité d'agir des familles dans les établissements et services médicosociaux.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Introduction :

les grandes orientations de la loi du 2 janvier 2002, droits des usagers notamment la participation des usagers et leurs familles.

Le statut des personnes accompagnées :

la protection juridique des personnes majeures, la loi du 5 mars 2007, les droits fondamentaux des personnes protégées, représentation et décisions personnelles des personnes protégées. La réorganisation des fonctions du tuteur professionnel, le positionnement du tuteur familial à l'issue de la réforme entre modernisation et simplification du droit relatif à la protection juridique des majeurs issue de la loi du 16 février 2015.

Les aspects réglementaires et de bonnes pratiques professionnelles autour de la place des familles dans l'accompagnement au quotidien de leur proche :

la prise en compte de la famille au moment de l'admission, au moment de l'accueil, la participation des familles dans la construction, le suivi et l'évaluation du projet individualisé. Le sens donner à la notion de participation. Les instances de participation des familles au CVS, lors de l'élaboration du projet d'établissement et lors de l'évaluation interne et externe.

Regards sur les pratique en ESMS, participation des usagers et des familles, prise en compte de l'intérêt de la personne accompagnée, les contradictions d'intérêts entre usager et sa famille, le pouvoir d'agir des usagers et des familles « l'empowerment » : le changement de posture pour rendre acteur les usagers et leurs familles.

MODALITES :

- La formation est interactive, centrée sur la réalité institutionnelle. La méthode est interactive alliant apports théoriques et illustrations dans la pratique professionnelle.

INTERVENANTS :

- Avocate de formation, spécialisée dans l'action sociale et médicosociale elle a acquis une solide culture du secteur. Elle est déjà intervenue au pôle enfance centre Isère, aux FAG, aux AIR, à l'IME les violettes, au pôle enfance Nord Isère.